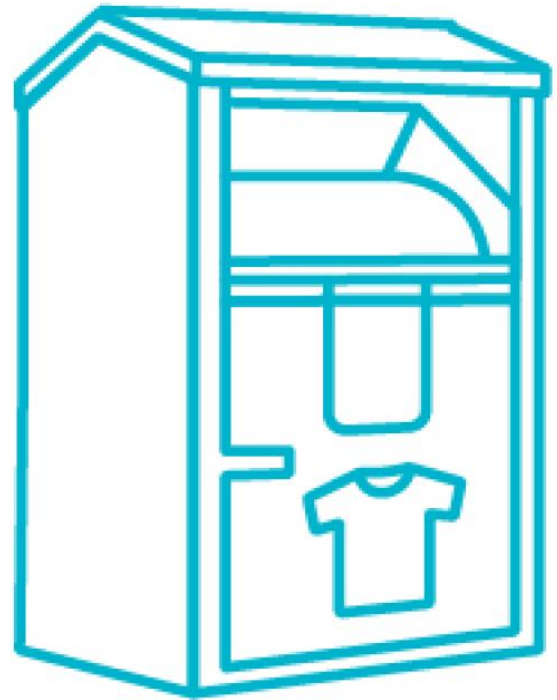




APPEL À PROJET

Valorisation des textiles
de second choix

Le cahier des charges



 **syvadec**
ETABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION
DES DÉCHETS DE CORSE
Femu per dumane

SOMMAIRE

I.	Contexte	3
II.	Présentation de l'opération	3
	II.1 Pourquoi ?	3
	II.2 Quoi et comment ?	4
	<i>II.2.1 Le flux concerné</i>	4
	<i>II.2.2 Modalités d'accès aux textiles</i>	4
	II.3 Convention d'engagements	5
III.	L'appel à candidatures	5
	III.1 Critères d'éligibilité	5
	III.2 Critères de sélection	5
	III.3 Contenu des propositions	6
IV.	Calendrier	6

I. CONTEXTE

En 2011 était lancée au niveau national la filière basée sur le principe de Responsabilité élargie du Producteur (REP) relative aux Textiles, Linge et Chaussures (TLC), avec la création de l'éco-organisme ECO-TLC. Faute d'opérateurs de collecte présents en Corse, le SYVADEC a fait le choix de porter seul cette filière sur l'ensemble du territoire pour permettre aux usagers insulaires de bénéficier du service.

Un système de collecte manuelle en régie a été mis en place, via l'acquisition de 110 conteneurs étanches spécifiques à la collecte des textiles. L'activité est assurée quotidiennement par 5 agents du syndicat sur l'ensemble de la Corse.

Aujourd'hui le réseau se compose de 157 points, déclinés en :

- 146 PAV composés en tout de 163 bornes installées dans les recycleries du territoire, les communes, sur les parkings des enseignes partenaires, ces bornes permettent aux usagers de déposer les vieux vêtements mais aussi les chaussures, sacs, ceintures et linge de maison pour qu'ils soient réutilisés ou recyclés.
- 11 associations. Les collecteurs passent régulièrement récupérer le linge dans les associations partenaires, dotées de vestiaires solidaires.

Les quantités collectées annuellement ne cessent d'augmenter tout en garantissant la qualité des produits récupérés. Ainsi en 2019, 856 tonnes de textiles ont été valorisées en Corse, soit une augmentation de 11% par rapport à l'année précédente.

A ce jour, 95% des textiles déposés dans les bornes du SYVADEC et collectés auprès des associations, sont valorisés en sortie des centres de tri textiles situés en France, Belgique et Pays-Bas :

- 53% sont réemployés ;
- 29% sont recyclés pour créer de nouvelles fibres et donc de nouveaux vêtements ;
- 13% sont réutilisés (ex : chiffon d'essuyage) ;

Les 5% restants sont des refus de tri, déchets non valorisables.

Cependant, dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), et dans un contexte insulaire qui renforce la nécessité de rechercher des solutions locales pour donner une seconde vie aux matières, le principe de proximité apparaît primordial : gérer les déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production.

Le SYVADEC souhaite participer concrètement à cette dynamique en distribuant les textiles collectés à des porteurs de projet insulaires pour qu'ils soient valorisés localement. Cet appel à projet est donc destiné à poser le cadre de futures collaborations entre le SYVADEC et les acteurs locaux intéressés par la démarche.

II. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le présent appel à candidatures vise à sélectionner des personnes morales de droit privé, associations ou entreprises, afin de leur donner accès aux textiles dits de second choix dans des conditions de prélèvements définies. Plusieurs structures pourront être retenues.

II.1 Pourquoi ?

Quatre objectifs principaux :

- Détourner des déchets de l'enfouissement,
- Limiter les transports et l'impact environnemental du recyclage,

- Participer au développement de filières de réemploi, réutilisation, recyclage en Corse,
- Réduire les coûts pour la collectivité.

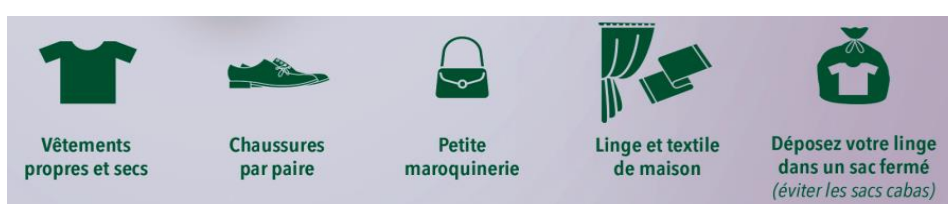
II.2 Quoi et comment ?

II.2.1 Le flux concerné

Le SYVADEC collecte auprès des particuliers et des associations :

- Les vêtements hommes, femmes, jeunes, enfants, bébés
- Le linge de maison (draps, nappes, rideaux, etc.) à l'exception des matelas, sommiers, moquettes, tapis
- Les chaussures par paire, et les articles de maroquinerie, mélangés aux vêtements.

Le tout est mélangé et propre.



Deux catégories distinctes de produits sont collectées par le SYVADEC :

- **Le produit dit « original » :**

Déposés directement dans les bornes textiles, les apports du public en sacs n'ont subi aucun prélèvement. Les sacs sont restés tels quels : on y trouve toute la gamme, du meilleur produit (« l'extra ») au déchet. Les textiles sont laissés dans leurs sacs d'origine de toutes tailles, couleurs et formes. Les apports du public en vrac, sont quant à eux travaillés, afin de préserver la qualité des textiles. Ainsi, sans pour autant opérer de tri, le SYVADEC retire le linge mouillé et les déchets présents en quantité significative dans le vrac.

- **Le produit dit « de second choix » :**

Il correspond au produit collecté auprès des associations ou ressourceries locales qui ont effectué des prélèvements avant de remettre le linge au SYVADEC. Sans opérer de tri, les opérateurs de collecte effectuent une vérification afin que les sacs récupérés soient conformes au cahier des charges de la filière.

Seul ce produit est concerné par le présent appel à candidatures. En effet, à ce jour le SYVADEC dispose d'un contrat d'exclusivité avec un repreneur textiles, garantissant la valorisation de l'intégralité de l'original collecté.

II.2.2 Modalités d'accès aux textiles

Dans la mesure où les textiles collectés sont regroupés sur des sites industriels aux modalités d'accès restreintes, **il est convenu que les agents de collecte du SYVADEC apporteront directement aux structures retenues les sacs de linges.**

Les partenaires retenus devront alors ouvrir les sacs, trier les textiles pour récupérer ceux qu'ils souhaitent et reconditionner tout ce qu'ils n'utilisent pas. Ils devront prendre une précaution particulière : **ne pas mettre dans les sacs les chutes de tissus** qui ne sont malheureusement pas valorisables à ce jour.

En fonction des besoins de la structure et des possibilités du syndicat, des créneaux horaires seront définis conjointement pendant lesquels un agent de collecte du syndicat viendra déposer les sacs de textiles de second choix à l'adresse donnée par la structure et reprendra les sacs de linge non utilisés préalablement reconditionnés par la structure.

Pour se faire, l'adresse donnée par la structure devra être située à proximité des axes routiers principaux. La fréquence et la quantité de linge déposé pourront varier selon les besoins.

II.3 Convention d'engagements

L'ensemble des points présentés ci-dessus sera consigné dans une convention liant les structures retenues (une convention par structure) et le SYVADEC, afin de cadrer les engagements de chacun.

L'objectif principal est d'assurer une traçabilité du flux collecté et déposé par le SYVADEC aux structures retenues et de garantir une valorisation des textiles.

III. L'APPEL A CANDIDATURES

III.1 Critères d'éligibilité

Le projet doit être porté par une structure justifiant des points suivants :

- Disposer d'un statut juridique permettant d'exercer une activité commerciale.
- Être en capacité de **réceptionner les textiles dans un lieu proche des axes routiers principaux.**
- Être en capacité de **trier, prélever les textiles valorisables, les laver et les valoriser et en parallèle, reconditionner dans des sacs fermés les textiles non utilisés pour qu'ils soient à nouveau collectés par le SYVADEC.**
- Proposer la **vente ou le don des produits à tous les publics** et pas uniquement aux personnes bénéficiant des minima sociaux.
- S'engager à ne pas mettre les chutes de tissus dans les sacs reconditionnés.
- Être en capacité d'établir un bilan trimestriel des quantités de linge réellement réutilisé.
- Présenter une **assurance** pour les risques professionnels.
- Être en mesure de **relayer auprès de ses clients les actions de communication du SYVADEC.**

III.2 Critères de sélection

Les candidatures seront examinées conformément aux points suivants :

1. **Adresse** du lieu de réception des textiles.
2. **Descriptif des produits finis envisagés (fabrication de masques textiles, de chiffons d'essuyage, d'objets de décoration, d'isolant etc.).**
3. **Présentation du mode de diffusion choisi pour proposer les produits créés** : point de vente physique, vente en ligne, don à des établissements (de santé, scolaires, EPADH,...) etc
4. **Moyens humains et matériels mobilisés** pour réceptionner et trier les sacs de textiles, prélever le linge souhaité, le laver et le valoriser, reconditionner dans des sacs le linge non utilisé (personnel, véhicules, bâtiment de stockage, bâtiment de vente, machines utilisées, process de fabrication...).

5. **Moyens humains et matériels mobilisés pour assurer la traçabilité** via la fourniture d'un bilan mensuel.

III.3 Contenu des propositions

Les candidats veilleront à fournir à minima les informations suivantes :

- Présentation de la structure : historique, valeurs, statuts, compétences, matériel, budget
- Présentation des moyens matériels et humains mobilisés pour l'opération : encadrant, référent SYVADEC, équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'opération (local, espace de vente...)
- Fonctionnement envisagé pour chacune des étapes de l'opération : tri, réemploi, réutilisation ou recyclage, vente, reconditionnement des produits non utilisés...
- Activités existantes ou démarches initiées en lien avec le réemploi/la réutilisation ou le recyclage
- Quantités nécessaires à l'activité
- Descriptifs des produits finis, avec un taux de valorisation visé

IV. CALENDRIER

Les candidatures sont à envoyer par courriel au plus tard le 15 juillet 2020 à l'adresse suivante :
valorisation@syvadec.fr

La sélection des candidats se déroulera sur présentation d'un dossier de candidature complet.

A la date de clôture, le SYVADEC analysera les pièces des dossiers suivant les critères énoncés dans la partie III.2. Le SYVADEC pourra entrer en contact avec les candidats afin d'éclaircir des points particuliers et demander des pièces complémentaires.

Les distributions pourront démarrer à la rentrée de Septembre.